

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**

**Rapport d'enquête autour de l'assassinat de John Billy
ALEXIS survenu le 20 mars 2011**

6 avril 2011

INTRODUCTION

Le 20 mars 2011, le deuxième tour des élections présidentielles et législatives partielles s'est tenu sur tout le territoire national. Nonobstant des incidents regrettables ayant entraîné la mort de *deux* (2) individus, le scrutin s'est déroulé dans le calme. Toutefois, en raison de la circulation d'informations contradictoires entourant le décès de l'un de ces individus, savoir John Billy ALEXIS, assassiné le 20 mars 2011 à **Mare-Rouge**, le Réseau National de Défense des droits Humains (RNDDH) a diligenté une enquête et se propose de partager avec tout un chacun, les conclusions de ses investigations.

I. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH a rencontré différentes personnalités, savoir, des notables de **Mare-Rouge**, des autorités policières et judiciaires tant à **Mare-Rouge** qu'à **Port-de-Paix**, des témoins, des victimes.

Liste des personnes rencontrées

1. Charles FEDER, A₄, responsable du bureau d'investigation au commissariat de **Port-de-Paix** ;
2. Blaise ANSTAGUE, A₃, affecté au Commissariat de **Port-de-Paix** ;
3. Saint Ange SYLVAIN, A₂, chef de poste du jour au commissariat de **Mare-Rouge** ;
4. Me Siméon BASTON, greffier du Tribunal de Paix de **Mare-Rouge** ;
5. Me Yves MARTIAL, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-de-Paix** ;
6. Me Charlin JOSEPH, Substitut Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-de-Paix** ;
7. Ernest K. DESRAVINES, Doyen AI, près le Tribunal de Première Instance de **Port-de-Paix** ;
8. Occinal NOSTER, observateur de jurimédia le jour des élections à **Mare-Rouge** ;
9. Saint Fleury DÉLIAIT, observateur du RNDDH à **Mare-Rouge** ;
10. Siméon CATYL, partisan du candidat à la Députation Yves DUPRAS ;
11. Emmanuel ALEXIS (Mano), père de John Billy ALEXIS ;
12. Nacilienne DUPRAS, mère de John Billy ALEXIS ;

13. Vanina DUPRAS, tante de John Billy ALEXIS ;
14. Odette Pelissier SAINT FLEUR, Assistante Directrice de **La Référence Bar Restaurant** ;
15. Lamercie JEAN FRANÇOIS, employée de **La Référence Bar Restaurant** ;
16. Charlemagne JACKSON, partisan du candidat à la Députation Eloune DORÉUS ;
17. Paul Destin SONNET (Assonet), détenu à la Prison civile de **Port-de-Paix**.

II. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

Deuxième (2^{ème}) section communale de la commune du **Môle St Nicolas, Mare-Rouge** est située dans le département du Nord-ouest.

Elle est une section communale très active sur le plan politique. Sa population se divise en *deux* (2) camps. D'un côté, il y a un groupe se réclamant partisan du candidat à la Députation sous la bannière de la plate-forme INITE pour la circonscription de **Môle St Nicolas**, Yves DUPRAS. De l'autre côté, un groupe s'aligne derrière Eloune DORÉUS candidat à la Députation sous la bannière du Regroupement Alternative pour la circonscription de **Môle St Nicolas**.

A la veille du scrutin du 20 mars 2011, à **Mare-Rouge**, le climat politique était tendu à un point tel que les autorités policières ont dû classer cette section communale parmi les zones « Rouge » du département du Nord-ouest.

III. FAITS ANTÉRIEURS A L'ASSASSINAT DE JOHN BILLY ALEXIS

Le 19 mars 2011, tôt dans la matinée, une délégation circulant à bord d'un véhicule **Nissan Patrol** blanc, service location, composée de Gary DELVA, Saintilus AUGUSTIN et Romain JOSEPH, le conducteur du véhicule susmentionné, est arrivée à **Mare-Rouge**. Selon les partisans du candidat Yves DUPRAS, cette délégation était en mission pour le compte du Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Paul DENIS, en vue de peaufiner la stratégie mise en place par la plate-forme INITE afin de gagner les élections au niveau législatif.

Après s'être entretenue avec Yves DUPRAS, la délégation a sillonné quelques rues du bourg de **Mare-Rouge** puis s'est dirigée, aux environs de *dix* (10) heures du matin, vers **Port-de-Paix**, chef-lieu du département du Nord-ouest.

A proximité de l'Eglise catholique de **Mare-Rouge**, la délégation a croisé un groupe d'individus se réclamant partisans du Candidat Eloune DORÉUS. Il s'en est suivi une vive dispute au cours de laquelle les *deux* (2) protagonistes se sont injuriés pendant quelques minutes et, la délégation a continué son chemin en direction de **Port-de-Paix** alors que les partisans du candidat Eloune DORÉUS sont restés massés. Brusquement, Wismy DUPRAS, frère du candidat Yves DUPRAS, ayant en sa possession une arme à feu

de calibre *neuf* (9) millimètres a fait son apparition sur les lieux et s'est mis à tirer. Ceci a porté les gens à courir dans toutes les directions. Lamercie JEAN FRANÇOIS, âgée de *quarante-sept* (47) ans, mère de *cinq* (5) enfants, se rendait à son travail, **La Référence Bar Restaurant**, lorsqu'elle a été atteinte d'un projectile au niveau du dos de son pied droit.

Après avoir commis son forfait, Wismy DUPRAS s'est enfui à bord d'une motocyclette alors que la victime, aidée de ses amis, a été transportée à l'hôpital de **Jean-Rabel** pour se faire soigner.

IV. FAITS

La Police Nationale d'Haïti (PNH) et la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), conscientes de la dégradation du climat de sécurité à **Mare-Rouge**, ont adopté des mesures spéciales le jour du scrutin. En effet, des agents d'unités spécialisées tant de la PNH que de la MINUSTAH ont été déployés à **Mare-Rouge** aux abords des centres de vote.

Toutefois, le 20 mars 2011, tôt dans la matinée, le vote se déroulait dans une tranquillité telle que les votants l'ont assimilé à une messe.

Vers 9 heures et demi, le policier Ophny THÉOPHIN, jadis affecté au service de sécurité de l'ex-député de la *quarante-huitième* (48^{ème}) législature et candidat à sa succession Eloune DORÉUS, vêtu de son uniforme de policier, a fait son apparition dans le centre de vote Ecole Nationale de **Mare-Rouge**. Il s'est entretenu avec *deux* (2) des policiers de sa promotion affectés audit centre. Cependant, des partisans du candidat Yves DUPRAS, qui se trouvaient dans la périphérie du centre, se sont mis à réclamer l'arrestation du policier Ophny THÉOPHIN sous prétexte que ce dernier est un faux policier. Devant l'insistance de la foule et dans le but de ramener le calme, les agents affectés audit centre ont courtoisement conseillé à Ophny THÉOPHIN de s'en aller. Ce dernier a obtempéré, sans opposition.

En se rendant chez lui, le policier Ophny THÉOPHIN est poursuivi par des partisans du candidat Yves DUPRAS qui, arrivés à environ une centaine de mètres du centre, l'ont agressé et ont essayé vainement de le désarmer. Alertés par cette situation, des agents de la PNH déployés à **Mare-Rouge** se sont transportés sur les lieux et ont accompagné le policier d'abord, au commissariat de **Mare-Rouge**, ensuite, à **Port-de-Paix**. Il a, par la suite, été déféré à l'Inspection Générale de la PNH.

Hormis cet incident, l'opération du vote se poursuivait dans le calme et dans la sérénité quand, aux environs d'une heure et demi de l'après-midi, des individus dirigés par Augustin SAINTILUS et répondant aux noms de Jean Raymond LIBRICE, Dieuseul LIBRICE, Eritone ST CLOUD alias Papito, Watson JOSEPH, Ansito FRANCIQUE, Wilbert LUC alias Tiran, Eliassaint ainsi connu, Wendel ainsi connu, Catyl ainsi connu, tous identifiés par la population comme étant des partisans du candidat Yves DUPRAS, se sont cachés non loin du centre Ecole Nationale de **Mare-Rouge** dans un

champ de cactus et se sont mis à tirer en direction du centre. Ces individus estimaient que leur candidat Yves DUPRAS était en passe de perdre les élections.

Les policiers, les agents de la MINUSTAH, les passants, les électeurs ont tous été obligés de se coucher par terre.

John Billy ALEXIS, neveu du candidat Yves DUPRAS, qui se trouvait à la barrière du centre de vote Ecole Nationale de **Mare-Rouge**, à quelques centimètres des policiers, n'a pas eu le temps de se mettre par terre. Il a reçu un projectile à la tête et a rendu l'âme sur-le-champ.

Requis par la famille, le Juge de Paix de **Mare-Rouge**, Me Ténéus SAVILUS, assisté de son greffier Me Gaston SIMÉON, a dressé le procès-verbal circonstancié. Le substitut Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-de-Paix**, Me Charlin JOSEPH, qui était de passage dans la section communale, s'est aussi rendu sur les lieux du drame.

Enes ALEXIS, oncle de John Billy ALEXIS et partisan du candidat Yves DUPRAS a déclaré au Juge de Paix de **Mare-Rouge** avoir vu de ses propres yeux Paul Sonnet DESTIN, tirer sur John Billy ALEXIS. De plus, il a affirmé que Paul Sonnet DESTIN était accompagné de *quatre* (4) autres individus dont Edvert DESTIN et Ti John ainsi connu, tous armés. **(Sic : procès-verbal de constat, dressé par le Juge de paix, Me Ténéus Savilus, en date du 20 mars 2011, à deux heures de l'après-midi, page 2)**

Après avoir entendu Enes ALEXIS, le Juge de Paix a ordonné à son greffier de fouiller Paul Destin Sonnet puis, aux policiers, de procéder à l'arrestation de ce dernier. Sur ordre du Substitut commissaire du Gouvernement, Me Charlin JOSEPH, Paul Destin SONNET a été transféré à la prison Civile de **Port-de-Paix** alors que la dépouille de John Billy ALEXIS a été emmenée à la morgue de l'hôpital de **Port-de-Paix**.

Toutefois, le RNDDH tient à souligner que Paul Destin SONNET, partisan du candidat Eloune DORÉUS, aux dires de plusieurs témoins oculaires, crédibles, dont des policiers, des observateurs électoraux, des membres des bureaux de vote du Centre Ecole Nationale de **Mare-Rouge**, des électeurs, se trouvait à l'intérieur du centre de vote au moment des tirs et ne pouvait tirer sur John Billy ALEXIS car, les tirs enregistrés aux alentours dudit centre, provenaient de l'extérieur.

Après la levée du corps et l'arrestation de Paul Destin SONNET, le vote a repris dans ce centre.

Parallèlement, Junior DEVARISTE, Ones FAUSTIN alias Ti Soude, respectivement secrétaire et président des bureaux 6 et 11 tous *deux* (2) partisans du candidat Yves DUPRAS, ont tenté de perturber le vote en éparpillant sur la cour du centre Ecole Nationale de **Mare-Rouge**, les bulletins tandis que Cannel DUPRAS, Président du Bureau 4 est parti avec les procès-verbaux de son bureau.

Les agents de la PNH sont intervenus pour ramasser les bulletins et procéder à l'arrestation de Junior DEVARISTE et de Onès FAUSTIN. Ces derniers ont été transférés à **Port-de-Paix**. Sur intervention du candidat Yves DUPRAS, ils ont été libérés par le Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-de-Paix**, le 22 mars 2011.

Le dossier relatif à l'assassinat de John Billy ALEXIS a été transféré au cabinet d'instruction du Juge Louis Mary Yves PÉRICLÈS. Les funérailles de ce dernier ont été chantées le samedi 2 avril 2011.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Les événements survenus à **Mare-Rouge** le 20 mars 2011 étaient prévisibles vu que la veille, Wismy DUPRAS, frère du candidat Yves DUPRAS, avait déjà annoncé les couleurs. En raison de l'impopularité à **Mare-Rouge** du candidat Yves DUPRAS, la seule possibilité qui lui restait pour remporter les élections était de s'adonner à des actes de violences en vue de contraindre la fermeture prématurée des opérations de vote.

La PNH et la MINUSTAH avaient de forts soupçons en ce qui a trait aux actes de violences planifiés par les partisans et sympathisants du candidat Yves DUPRAS. Elles ont adopté des mesures qui pourtant, se sont révélées insuffisantes au regard de l'attaque armée perpétrée contre le centre de vote Ecole Nationale de **Mare-Rouge**, laquelle attaque s'est soldée par l'assassinat crapuleux de John Billy ALEXIS.

Enes ALEXIS, a choisi d'indexer Paul Destin SONNET dans l'assassinat de son neveu John Billy ALEXIS dans le but de faire pencher la balance électorale en faveur du candidat Yves DUPRAS et de porter les responsables judiciaires à poursuivre le candidat Eloune DORÉUS, ainsi que ses partisans et sympathisants.

Le candidat Yves DUPRAS ainsi que ses partisans et sympathisants sont sur la voie de manipuler l'appareil judiciaire vu que, le jour même, Paul Destin SONNET a été arrêté et mis en incarcération et, toujours sur la base des informations du camp du candidat Yves DUPRAS, au moins *quatre* (4) mandats ont été émis à l'encontre de partisans du candidat Eloune DORÉUS dont Edvert DESTIN et Ti John ainsi connu.

De son côté, le policier Ophny THÉOPHIN a enfreint la loi en décidant de son propre gré, de se rendre en uniforme dans une juridiction qui n'était pas la sienne, le jour du scrutin. Selon toute vraisemblance, il s'adonnait à des activités électorales au profit du candidat Eloune DORÉUS.

Sur la base des informations recueillies, le RNDDH estime que les partisans du candidat Eloune DORÉUS n'avaient aucun intérêt à saboter le centre de vote Ecole Nationale de **Mare-Rouge**. Au contraire, des partisans du candidat Yves DUPRAS ont été pris en flagrant délit, en train de semer la pagaille dans ce centre car, il était clair que le candidat Eloune DORÉUS menait dans ce centre.

Fort de ces considérations, le RNDDH recommande à l'appareil judiciaire de :

- Faire preuve d'impartialité dans le traitement de ce dossier ;
- Se transporter sur les lieux afin de reconstituer les faits ;
- Identifier les vrais auteurs et les co-auteurs de l'assassinat de John Billy ALEXIS et de procéder à leur arrestation et à leur jugement ;
- Relâcher Paul Destin SONNET s'il n'est retenu pour autres causes ;
- Cesser d'être au service de la Plate-forme INITE.